



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LEGALITÉ**

N° Spécial

12 Août 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DCL du 12 Août 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE	Page
DCL N° 2021-229	09.08.2021	ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE DES COMMUNES RURALES 2021 DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE.	3

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA LEGALITE

**ARRÊTÉ DCL 2021/229 DU 09 AOUT 2021 FIXANT LA LISTE DES COMMUNES RURALES 2021
DANS LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**LE PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu les articles L. 3334-10, R 3232-1, R. 3334-8 et D. 3334-8-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les chiffres de la population légale des communes du département des Hauts-de-Seine en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Laurent HOTTIAUX en qualité de Préfet des Hauts-de-Seine ;

CONSIDERANT qu'il revient au Préfet de fixer par arrêté la liste des communes rurales dans le département ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Hauts-de-Seine ;

ARRETE

Article 1^{er} – Est définie comme commune rurale, pour l'application des dispositifs faisant appel à la notion de « commune rurale », la commune de Marnes-la-Coquette.

Article 2 – Le Secrétaire Général de la préfecture des Hauts-de-Seine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hauts-de-Seine

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général

Vincent BERTON

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>